

**VILLE DU FOUSSERET
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 OCTOBRE 2023**

PROCES VERBAL

Nombre de Conseillers Le trois octobre de l'an deux mille vingt-trois, à vingt heures et trente minutes, le
En exercice : 19 Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le vingt-sept
Présents : 13 septembre, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
Procurations : 5 Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.
Votants : 18

13 PRESENTS

MM. LAGARRIGUE Pierre - BAÑULS Cédric - BELMONTE José - Mme BENAZET Nadine - M. BOULINEAU Christophe - Mme CAPOUL Sabine - M. DAURE Nicolas - Mme DUTREICH Nicole - MM. FRONTEAU Joris - GALIAY Jean-Sébastien - MARTINIE Laurent - Mmes PERONNET Odile - TORILLON Martine.

6 ABSENTS

M. BOST Romain absent excusé.
Mme DROCOURT Angélique ayant donné procuration à Mme DUTREICH Nicole.
Mme LAFARGUE Claudine ayant donné procuration à Mme PERONNET Odile.
M. LIGONNIERE Vincent ayant donné procuration à M. BAÑULS Cédric.
Mme NAUSSAC Frédérique ayant donné procuration à M. MARTINIE Laurent.
M. VILLEMUR Frédéric ayant donné procuration M. BELMONTE José.

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

Mme PERONNET Odile est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 5 SEPTEMBRE 2023

Monsieur le Maire rappelle les principales décisions prises lors du conseil municipal du 5 septembre 2023. Puis, il demande aux élus si des corrections sont à apporter au compte rendu diffusé.

Aucune observation n'étant signalée, il propose au conseil municipal d'approuver le compte-rendu ainsi rédigé.

<p>DOSSIER ADOPTE PAR 12 VOIX POUR (6 absents le 5/09/2023 Mmes et MM. : BELMONTE - BOULINEAU - DROCOURT - LIGONNIERE - NAUSSAC - VILLEMUR) et un non-votant le 3/10/2023 : M. BOST</p>

Monsieur le Maire demande l'autorisation à l'assemblée d'ajouter deux dossiers à l'ordre du jour à l'ordre du jour :

2023-55 : PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES AUX FRAIS D'ACCOMPAGNEMENT DES ELEVES EN BUS

2023-56 : DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRIMITIF N°4

<p>LA DEMANDE EST APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ</p>
--

2023-53 : FORFAIT ALLOUE AUX AGENTS POUR ACQUISITION DE CHAUSSURES DE SECURITE

M. le Maire donne la parole à M. BAÑULS afin d'évoquer la problématique des chaussures qui, achetées à la coopérative, ne donnent pas satisfaction à tous les agents techniques, selon leur morphologie ou la forme de la chaussure.

Afin de trouver une solution partagée par les agents et pour un coût raisonnable pour les finances communales, M. BAÑULS propose qu'un forfait de 70 € annuel puisse être remboursé à l'agent sur présentation de facture dans le cas où celui-ci souhaiterait acquérir une paire de chaussures de sécurité, ailleurs que chez un fournisseur en compte à la mairie ou si le montant des chaussures choisies par l'agent dépasse les 70 €.

Ainsi, si l'agent trouve une paire de chaussures à moins de 70 € et qu'un compte est ouvert dans le magasin en question, pas de souci.

Cependant, si l'agent dépasse ce forfait de 70 €, il paiera de sa poche le supplément du coût des chaussures. Exemple : s'il trouve une paire de chaussures à 90 €, il recevra de la mairie, par virement sur sa paye, un forfait de 70 € et les 20 € supplémentaires resteront à sa charge.

Les agents, à qui le dispositif a été présenté, en ont accepté le principe.

Après cette présentation de M. BAÑULS, M. le Maire soumet cette possibilité de forfait au vote du conseil municipal.

DOSSIER APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

2023-54 : PRIX DE REVIENT D'UN ENFANT AUX ECOLES PUBLIQUES 2021/2022

M. le Maire annonce que la commune adresse une facture de frais scolaires aux communes proches scolarisant des élèves au Fousseret. Les frais scolaires correspondent à la quote-part par élève des frais de fonctionnement des écoles maternelle et élémentaire.

Il s'agit par la présente délibération d'approuver les modalités de calcul du coût de revient d'un élève et le principe d'une facturation de ces frais aux communes inscrivant des élèves aux écoles du Fousseret. Une convention est aussi à approuver.

Pour l'année scolaire 2021/2022, les dépenses totales de fonctionnement de la maternelle et de l'élémentaire s'élevaient à 203 357,78 € pour un effectif de 225 enfants inscrits. Le prix de revient d'un enfant aux écoles publiques, pour cette année-là, s'est élevé à 903,81 €. Il s'inscrit en augmentation par rapport à l'année précédente, en lien avec la hausse des prix.

M. le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de facturer aux communes la participation aux frais scolaires sur la base du coût de revient d'un élève déterminé à 903,81 € pour l'année scolaire 2021/2022 et de l'autoriser à signer avec les communes les conventions correspondantes.

DOSSIER APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

2023-55 : PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES AUX FRAIS D'ACCOMPAGNEMENT DES ELEVES EN BUS

M. le Maire annonce que la commune du Fousseret adresse aussi une facture aux communes extérieures pour les frais d'accompagnement des élèves en bus,

Les élèves résidant dans des communes extérieures au Fousseret et prenant le bus jusqu'à l'école du Fousseret génèrent des frais d'accompagnateur (salaires + charges) qui sont ainsi refacturés aux communes de résidence des élèves au prorata du nombre d'enfants par circuit.

La commune du POUY DE TOUGES est concernée pour l'année scolaire 2021/2022 pour 7 enfants pour un montant de 8727,27 €.

La commune de MONTOUSSIN est concernée pour l'année scolaire 2021/2022 pour 1 enfant, pour un montant de 1246,75 € par enfant.

La commune de MONTEGUT-BOURJAC est concernée pour l'année scolaire 2021/2022 pour 3 enfants, pour un montant de 3740,25 € par enfant.

M. le Maire précise que la région Occitanie participe aux frais d'accompagnement des élèves en bus sauf pour les circuits n'ayant qu'un seul enfant. Cela incite à optimiser le remplissage des bus.

Il s'agit par la présente délibération d'approuver le montant de cet accompagnement des élèves prenant le bus ainsi que d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante.

DOSSIER APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

2023-56 : DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRIMITIF N°4

M. le Maire annonce qu'à l'occasion de l'analyse des comptes en vue de la commission des finances, une erreur a été identifiée au compte 64 118. Il s'agit d'une ouverture de crédits étant inscrite à 5 200 € au lieu de 52 000 €.

Une décision modificative du budget s'avère nécessaire pour corriger cette faute de frappe afin de permettre le paiement des mandats sur ce compte, jusqu'au 31 décembre 2023.

Il s'agit ainsi de réduire l'ouverture de crédits du compte 6188 de 48 800 € afin d'augmenter celle du compte à régulariser du même montant. Ces mouvements ne modifient pas l'équilibre général du budget.

DOSSIER APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

INFORMATIONS DIVERSES

Octobre rose : M. le Maire donne la parole à Mme CAPOUL afin de présenter l'opération « Octobre rose » de prévention et de sensibilisation au cancer du sein.

Elle annonce que des parapluies ont été suspendus au-dessus des rues, autour de la place de la halle.

Elle remercie les élus et les personnels qui ont participé à cette installation.

Elle précise que plusieurs temps forts vont rythmer le mois d'octobre 2023. Le samedi 14 octobre un concert sera donné salle du Picon au Fousseret, à 20h30.

Le dimanche 15 octobre à Marignac-Lasclares, une marche est organisée par la maison de santé et le foyer rural, suivie d'ateliers et d'un repas partagé. Tout au long de ces manifestations sont proposées des possibilités de dons aux organismes de recherche.

Au centre-bourg du Fousseret, un concours de vitrine est aussi organisé avec des places de cinéma à gagner.

Mme CAPOUL demande également s'il est possible d'éclairer la mairie avec des projecteurs de couleur rose.

M. BAÑULS lui signale qu'il y a un problème technique sur le circuit dédié aux projecteurs mais il va essayer de le résoudre avec les agents techniques.

Mme CAPOUL conclut en indiquant que toutes ces initiatives visent à dire qu'il est possible d'agir contre le cancer.

Communauté de communes : M. le Maire rappelle qu'un groupe de réflexion a été constitué à la communauté de communes afin d'avancer sur la question du plan local d'urbanisme intercommunal. M. le Maire propose qu'une commission municipale d'urbanisme se réunisse le mercredi 18 octobre 2023, à 20h30, en salle des mariages, afin d'évoquer ce thème ainsi que plusieurs autres tels que le SCOT et les zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables. Une convocation sera adressée aux élus.

Place de la Halle : M. le Maire se réjouit de la réouverture de la rue Sicard à la circulation, le mardi 19 septembre 2023. L'entreprise Comminges Bâtiment a confirmé, par un document écrit, l'achèvement des travaux de sécurisation des façades et de la toiture de l'immeuble incendié et a ainsi permis la signature d'un arrêté municipal de réouverture. Désormais, la circulation et le stationnement reviennent presque à la normale, hormis une petite zone de chantier au droit du bâtiment sinistré.

Place de la Halle (suite) : M. le Maire indique que le bureau d'étude 2AU prépare activement l'appel d'offres qui devrait être lancé autour du 20 novembre 2023. Le choix des entreprises se ferait en conseil municipal, le mardi 16 janvier 2024, après qu'une commission se réunisse le lundi 15 janvier, à 18h30, afin d'examiner le rapport d'analyse des offres du bureau d'études 2AU.

Le chantier devrait s'étendre de mars à décembre 2024, avec une pause au mois d'août. Toutes ces informations seront précisées et confirmées dans les mois à venir, en liaison avec le cabinet 2AU.

M. le Maire évoque aussi le souhait du cabinet 2AU de consulter un expert en bâtiment afin de se prémunir des risques de dommages supplémentaires que pourraient subir les bâtiments sinistrés, lors des travaux de compactage des fondations de la voirie.

Bilan des festivités : M. le Maire fait part des réunions du 26 septembre pour le bilan de la fête locale et du 27 septembre pour le bilan de la foire. Il donne la parole à M. MARTINIE pour un compte rendu complet des échanges et des propositions.

M. MARTINIE reprend les comptes rendus des réunions établis par Mme LERO.

Tout d'abord, le positionnement des deux manifestations place du Paty, en raison du sinistre place de la halle, n'a pas posé de problème particulier, voire, a facilité la gestion des événements.

Ensuite, les bilans tant financiers que moraux s'avèrent très positifs pour les deux manifestations.

La fréquentation du public a ravi les forains pour la fête et les commerçants pour la foire. Les acteurs divers et variés de ces manifestations ont été pleinement satisfaits de leur bon déroulement, sous une météo propice à chaque fois.

Enfin, deux-trois propositions d'améliorations ont été émises pour la sécurité ou les sanitaires et quelques détails techniques...

M. MARTINIE questionne le conseil municipal sur le fait que le comité des fêtes souhaiterait savoir si la subvention municipale de 20 000 € sera reconduite en 2024. M. le Maire souligne qu'un excédent non négligeable a été dégagé par l'association cette année (et c'est très bien). En tout état de cause, la subvention de l'an prochain ne pourra être au maximum que de 20 000 €. Cette décision de verser une subvention ne peut pas être prise en 2023, pour 2024.

Caméras : M. MARTINIE se félicite que le dossier de demande d'autorisation d'exploitation des caméras soit parti en préfecture, avec l'aide du gendarme référent M. PRONO et de M. GOMIS de la société PVI. L'installation est prévue fin 2023 et la mise en exploitation en 2024.

M. le Maire précise toutefois que la communauté de communes ne donne finalement pas de suite favorable au devis d'implantation de caméras de vidéoprotection aux abords des points d'apport volontaire de déchets ménagers.

Énergies renouvelables : M. le Maire rappelle au conseil municipal le projet du gouvernement d'accélérer l'implantation des moyens de production d'énergies renouvelables dans les territoires.

Une conférence des maires de Cœur de Garonne se tiendra sur ce sujet, le 17 octobre 2023.

Le lendemain se tiendra une commission urbanisme qui évoquera ces enjeux importants.

Une rencontre est ensuite prévue, entre la commune du Fousseret et la chargée de mission du Pays du Sud Toulousain, Mme RUIZ, afin de finaliser la détermination des zones d'accélération possibles, notamment sur le photovoltaïque.

La commune devra statuer sur ces questions avant le 31 décembre 2023.

Catastrophe naturelle : M. le Maire annonce qu'un arrêté de catastrophe naturelle pour le phénomène de retrait-gonflement de l'argile est finalement paru mais n'a retenu qu'une seule commune pour la Haute-Garonne et ce n'est malheureusement pas Le Fousseret. L'agent d'accueil a notifié cette décision, par mail ou courrier, à chacun des administrés qui avaient signalé des fissures sur leur maison. Cette décision est un sujet de préoccupation car les risques de sécheresse risquent de s'accroître à l'avenir.

M. GALIAY intervient pour souligner les enjeux économiques, non-dits dans cette affaire mais essentiels pour la bonne compréhension des décisions. De nombreux assureurs se retirent dans notre commune et ailleurs dans le sud-ouest. La question du partage de ces coûts pharamineux par les assureurs, l'État et les particuliers se pose déjà et se posera de plus en plus au fur et à mesure de l'aggravement des catastrophes climatiques.

Effractions : M. le Maire fait part d'une effraction au club house du football dans la nuit du vendredi 15 au samedi 16 septembre 2023, avec malheureusement un certain nombre de dégâts. Cette même nuit, sûrement réalisée par la même triste équipée, une tentative d'effraction a aussi eu lieu à la clinique vétérinaire. Les gendarmes ont été saisis de ces méfaits. Cet événement illustre une fois de plus la nécessité de caméras dans le village même si elles ne pourront pas permettre de tout voir.

Médiathèque : M. le Maire a pu présider aux 10 ans de la médiathèque, le samedi 16 septembre au matin, en présence d'élus et de familles d'abonnés. Pour l'occasion, des contes des Pyrénées ont été racontés et joués, par une conteuse, aux enfants et à leurs parents. Tout le monde a ensuite pu souffler les bougies du gâteau d'anniversaire, tout en se réjouissant de cet établissement culturel majeur dans le paysage communal. M. GALIAY s'étonne de ne pas avoir reçu d'invitation en tant qu' élu. M. le Maire lui répond qu'elles ont dû être adressées aux abonnés de la médiathèque.

Informatique : En raison de l'augmentation des menaces ces dernières années, une formation à la sécurité informatique s'est tenue ce mardi 3 octobre, à 14h, en mairie, à destination de l'ensemble des agents communaux utilisant l'outil informatique au quotidien. Cette formation a été animée par M. Julien MASSIP, le prestataire qui assure la maintenance des ordinateurs municipaux.

Urbanisme : M. le Maire, et le service urbanisme de la mairie, ont constaté une augmentation de travaux de particuliers dans leur propriété, sans autorisation d'urbanisme. Ce phénomène prend de l'ampleur, de manière assez inquiétante.

Monsieur le Maire n'écarte pas la possibilité de saisir le Tribunal, si cela devait être nécessaire dans certaines situations.

Deux cas sérieux sont à signaler :

- Route de Cazères : un ancien atelier se transforme en plusieurs appartements sans aucune autorisation, malgré plusieurs courriers et mise en demeure en cours ;
- Rue de la Porte d'en Bas : un permis de construire a été accordé pour une reconstruction, mais les travaux semblent plus conséquents que l'autorisation obtenue.

Pour ce dernier cas, des échanges entre M. le Maire et cet administré ont permis d'entrevoir une avancée. Une réflexion est d'ailleurs assez avancée au Pays du Sud Toulousain pour mettre en place une cellule d'accompagnement des maires, dédiée à ce phénomène qui ne se limite pas aux frontières de notre territoire communal.

M. le Maire informe, enfin, qu'il a associé la commune du Fousseret au dispositif LUCCA 31 (cabanisation31.fr) qui lutte contre la délinquance en matière de droit d'urbanisme.

Ce thème sera abordé lors de la commission urbanisme du 18 octobre 2023.

Tiers lieu : M. le Maire informe de l'arrivée de nouveaux locataires en cette rentrée, les bureaux étant désormais davantage occupés. Il fait aussi part des recettes acquises depuis l'ouverture en mars 2023.

Camion : M. le Maire espère une livraison imminente du camion des services techniques, à l'issue de réparations avant remise des clés. En attendant, le compte de la mairie a reçu les 2 500 € de « geste commercial » de Groupama, dont il avait parlé lors de la dernière séance du conseil municipal.

Commission du personnel : M. le Maire annonce une réunion de la commission du personnel, le mercredi 15 novembre 2023, à 18h30. Cette réunion permettra d'évoquer différents dossiers d'agents et des questions transversales.

Installations de professionnels : M. BELMONTE annonce l'installation, dans son immeuble rue de la porte d'en bas, de l'ergothérapeute ainsi que M. DUFORT, nouvel agent immobilier. M. le Maire dit avoir reçu ce dernier qui lui a proposé de vendre le presbytère par l'intermédiaire d'un mandat simple. M. le Maire a accepté cette proposition qui porte à trois, le nombre d'agences sur ce dossier complexe.

Éclairage public : Mme TORILLON s'interroge sur le fait que les lampadaires du quartier du Lioué restent allumés, toute la nuit, après être restés éteints pendant une dizaine de jours, alors qu'une extinction de minuit à 6 heures du matin était en vigueur jusqu'à présent.

M. BAÑULS signale qu'une panne avait été signalée par des administrés et que le SDEHG est intervenu mais a réinitialisé les réglages sans remettre l'extinction de minuit à 6h. Cette dernière reste donc à paramétrer de nouveau.

DUMBO : Mme TORILLON demande aussi si M. le Maire a des nouvelles d'une éventuelle réouverture du Dumbo. M. le maire reconnaît que de nombreux Fousseretois se posent la question et il a contacté Sylvie TOURNIER la gérante du bar tabac. Il s'avère qu'elle ne sait pas encore quand elle pourra rouvrir, des travaux de sécurisation devant être menés et les experts n'ayant pas encore donné leur avis sur la situation telle qu'elle est à ce jour. Il semblerait qu'une réouverture soit envisagée en 2024 sans être certaine. M. le maire précise que les indemnités de perte d'exploitation ne lui seront versées par les assurances qu'à la réouverture de son établissement. Cette disposition incite à une reprise dans les meilleurs délais.

Lotissement : M. BOULINEAU souhaite avoir des nouvelles du lotissement. Ces derniers mois la situation semblait bloquée dans un contexte bancaire et immobilier très difficile. M. le maire reconnaît que le projet n'a guère avancé mais il a reçu un sms du porteur de projet lui indiquant que les propriétaires des terrains où le lotissement s'implanterait auraient accepté une nouvelle proposition financière émanant d'un groupe immobilier.

Ce groupe immobilier serait associé à M. BELLIO. Pour l'instant, aucun document écrit ne vient attester ces informations, ni les contredire.

Il convient donc d'attendre la finalisation de ce projet.

Gendarmerie : M. FRONTEAU se questionne sur le devenir de la gendarmerie et notamment des six appartements désormais vacants, route de Cazères. Dans un contexte de pénurie de logements à louer, il s'interroge sur la possibilité qu'un bailleur reprenne l'affaire.

M. le Maire lui répond avoir eu des contacts avec des professionnels de l'immobilier ou des bailleurs mais ceux-ci n'ont pas donné suite. Mme BENALET propose que le nouvel agent immobilier M. DUFORT soit sollicité également pour cette opération. M. le Maire n'y est pas opposé.

La séance est levée à 22h15.

NOM - PRENOM	SIGNATURES
M. LAGARRIGUE Pierre	
M. BAÑULS Cédric	
M. BELMONTE José	
Mme BENAZET Nadine	
M. BOST Romain	ABSENT EXCUSE
M. BOULINEAU Christophe	
Mme CAPOUL Sabine	
M. DAURE Nicolas	
Mme DROCOURT Angélique	PROCURATION A MME DUTREICH NICOLE
Mme DUTREICH Nicole	
M. FRONTEAU Joris	
M. GALIAY Jean-Sébastien	
Mme LAFARGUE Claudine	PROCURATION A MME PERONNET ODILE
M. LIGONNIERE Vincent	PROCURATION A M. BAÑULS Cédric
M. MARTINIE Laurent	
Mme NAUSSAC Frédérique	PROCURATION A M. MARTINIE LAURENT
Mme PERONNET Odile	
Mme TORILLON Martine	
M. VILLEMUR Frédéric	PROCURATION A M. BELMONTE JOSE